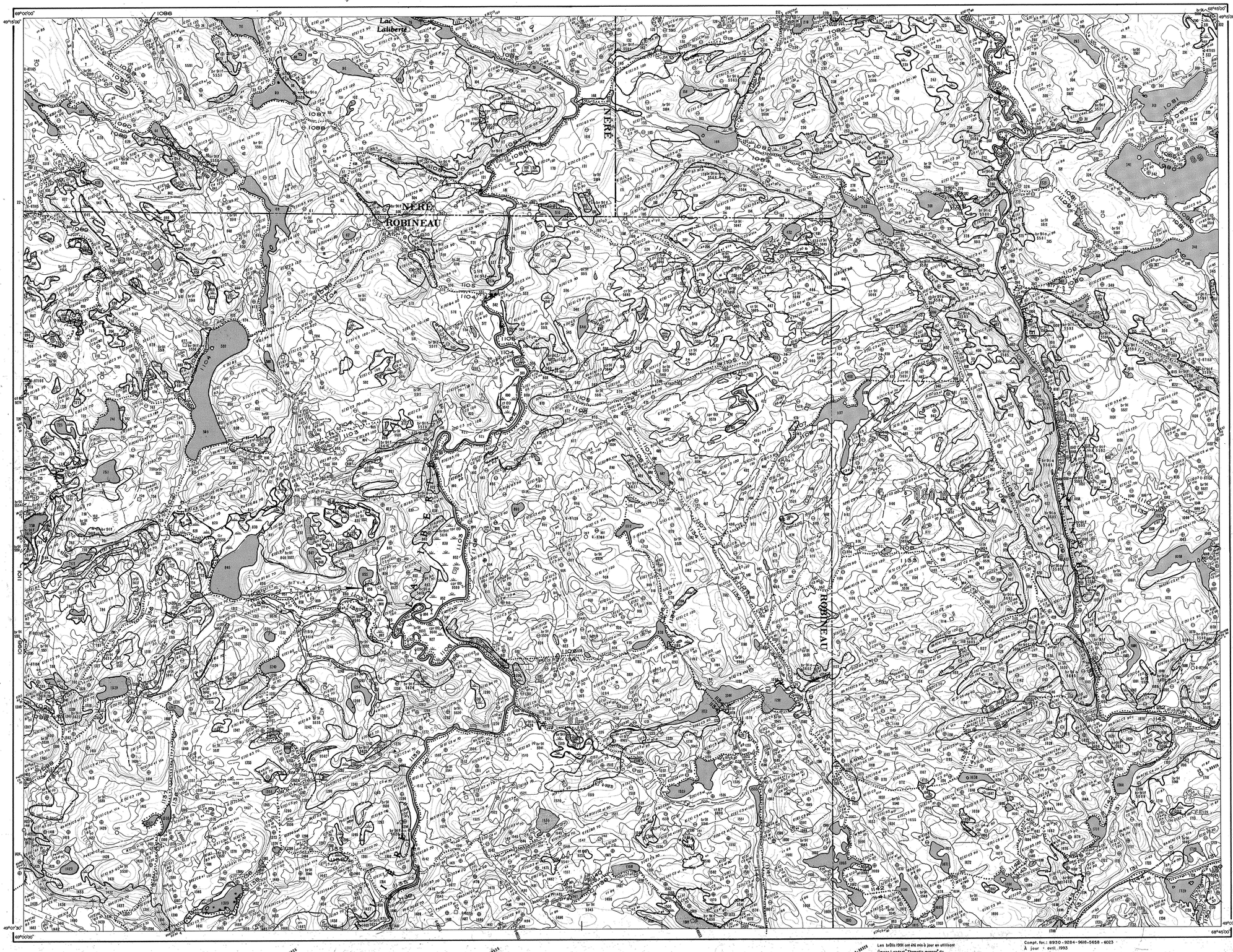

Les brûlis 1991 ont été mis à jour en utilisant l'image Landsat "Thematic mapper" du 19 septembre 1991.

Compt. for.: 8930-9284-9618-5658-6023
À jour : avril 1993

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe d'assainissement et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Jardinage partiel (dégagé au 2/pied)
Coupe de conversion
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Épinette commerciale
Récolte dans les lisières boisées (abattis des lisières)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire et épinette rouge)
Sapinière
— — (sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière à bouleau blanc et/ou bouleau gris (sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze brun)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences résinifères sans pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
Résineux à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec mélèze
Résineux à bouleau jaune avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec résineux
— — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec mélèze
Épinette rouge avec résineux
Épinette noire avec résineux
Mélangés à sol frais ou hydromorphe
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences tolérantes
— — d'essences résinifères
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peuplier
Peuplier à bouleau blanc et/ou bouleau gris
Érablière
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences tolérantes
— — à feuillus d'essences résinifères
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mesurée: ⊖ 1 à 50 % ⊕ Si à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (zéro)	0-30 ans
30	31-60
60	61-80
80	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (zéro)	70-70 (zéro)
100-30	30-100
100-50	30-100
100-50	50-100
100-70	50-100
100-70	70-100

FORÊT DÉQUIENNE

Jeune inégalienne: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieux inégalienne: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges plus âgées de 30 ans. Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m à 1m)	2 (1m à 10m)	3 (10m à 17m)	4 (17m à 22m)	5 (22m à 27m)	6 (27m et plus)
A 80% et plus	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60% à 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 30% à 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25% à 30%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	Aucun
Moyenne	31 à 40 %	*
Forte	41 à 50 %	**
Sévère	51 % et plus	***

Pente moyenne estimée de la station. N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 S2-4 S3
— stabilisation
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de densité
— classe de hauteur
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C3 c66 S1
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de densité
— classe de hauteur
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIROIS
SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987
Année de publication: 1988
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9 23-1
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage: 3
Mode de tenure ou de gestion: 000 15 06
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 240 01
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 9790 0
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1132*
Région écologique: 8d
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 950 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-F-6 S.E.	22-F-7 S.O. S.E.	22-F-8 S.O.
	N.E. N.O. N.E.	N.O.
22-F-3	22-F-2	22-F-1
	S.E. S.O. S.E.	S.O.
	N.E. N.O. N.E.	N.O.
22-C-14	22-C-15	22-C-16

22 F/2 N.O.